



## Main-levée tutelle

-----  
Par forjur6

Bonsoir

Actuellement sous tutelle je voudrais demandé une main-levée de celle-ci!  
Faut'il que je passe par un avocat, et faut'il que j'ai une certificat médical?

Merci pour vos retours.

-----  
Par ESP

Bonjour et bienvenue

Il est toujours préférable de passer par un avocat afin que le dossier soit préparé et présenté de la meilleure manière au juge.

Pour obtenir la liste des experts, vous pouvez vous adresser directement au greffe de la cour d'appel de votre région. Les informations sont également disponibles sur le site internet de la cour d'appel concernée.

-----  
Par Isadore

Bonjour,

Et oui, un certificat médical sera nécessaire, de préférence un certificat émanant d'un médecin-expert.

-----  
Par TUT03

Bonjour

pour augmenter vos chances, vous pouvez demander un certificat médical circonstancié délivré par un médecin inscrit sur la liste du Procureur de la République, votre tuteur ou votre avocat peut vous fournir cette liste

mais dans tous les cas, le certificat médical est indispensable, cependant le juge rend seul la décision, au regard de tous les éléments apportés au dossier par vous ou votre tuteur

vous pourrez peut être obtenir un allégement vers une curatelle renforcée dans un premier temps sauf si votre état de santé s'est considérablement amélioré